

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 16 janvier 1958.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de Djibouti et ses environs, dévastés par les intempéries.

PRÉSENTÉE

Par M. HASSAN GOULED et les membres du groupe des Républicains sociaux (1) et du groupe du Rassemblement d'Outre-Mer (2)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission de la France d'Outre-Mer.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Djibouti, qui, en temps normal, possède un climat d'une sécheresse quasi absolue (130 mm de pluie par an) vient d'être ravagée par des pluies torrentielles. Les services météorologiques

(1) Ce groupe est composé de : MM. Philippe d'Argenlieu, Jean Bertaud, Bouquerel, Bouseh, Boutonnat, Chapalain, Robert Chevalier, Marcel Dassault, Michel Debré, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Jean Doussot, Yves Estève, de Geoffre, Houcke, Kalb, Ralijaona Laingo, Le Basser, Le Bot, Liot, Meillon, Edmond Michelet, de Montalembert, Pidoux de La Maduère, Plazanet, de Pontbriand, Rabouin, Radius, Repiquet, Teisseire, Zussy.

(2) Ce groupe est composé de : MM. Robert Aubé, Jules Castellani, Fillon, Gaston Fourrier, Hassan Gouled, Jean Michelin, Raymond Susset, Tardrew.

ont enregistré, en quelques heures, une plurométrie de 102 mm au terrain d'aviation.

Les dégâts sont très importants dans les quartiers peuplés de la ville. La voie ferrée Addis-Abeba—Djibouti est coupée en plusieurs endroits.

L'oasis d'Ambouli est entièrement dévastée. On sait que les terres d'Ambouli, aux portes de Djibouti, sont les seules du territoire qui aient pu être aménagées (grâce au F.I.D.E.S.) pour les cultures maraîchères. Elles procurent à Djibouti une grande part de ses légumes; tout autre production consommée sur le territoire doit être amenée de l'étranger. Or, en quelques heures, les plantes elles-mêmes, l'aménagement des terres, le système d'irrigation furent saccagés, ruinant partiellement le résultat de quatre ans d'efforts importants.

Enfin et surtout, un militaire somali périt, emporté par la violence du courant; cinq personnes, victimes des intempéries, sont encore en traitement à l'hôpital de Djibouti.

Vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que pour un territoire aussi déshérité que l'est la Côte française des Somalis, une telle situation correspond exactement à des désastres plus spectaculaires, tels qu'on en observe de temps à autre en France métropolitaine, aux Antilles françaises ou à Madagascar.

C'est pourquoi, assurés qu'une fois encore vous voudrez témoigner à Djibouti la compréhension que vous lui avez tant de fois montrée dans cette Assemblée, nous vous prions de lui accorder un nouveau témoignage de solidarité en votant unanimement la proposition de résolution suivante:

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République,

— ému des conséquences humaines et matérielles des récentes intempéries qui ont frappé Djibouti et ses environs,

— désireux de porter à ce territoire le témoignage de sa sollicitude et de sa solidarité,

— invite le Gouvernement à accorder d'urgence aux populations éprouvées de Djibouti et d'Ambouli les secours que requiert la situation.